

Décharge en cas de problème de santé

Je déclare m'être assuré(e) auparavant auprès de mon médecin qu'aucune contre-indication médicale ne m'interdit d'effectuer les efforts physiques requis par les sports en compétition dont la course à pied et le renforcement musculaire.

Je reconnais avoir pris connaissance des **clauses d'assurance** suivantes :

US Changé jogging a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur d'événement. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de l'US Changé jogging, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers.

L'US Changé jogging rappelle aux adhérents qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout sport comportant un risque corporel, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur.

L'US Changé jogging précise que les sorties course à pied (sauf Foulées Changéennes) et les séances de renforcement musculaire qu'elle organise, ne sont en aucun cas des compétitions sportives et ne nécessitent pas un certificat médical. Il appartient à chaque adhérent de vérifier auprès de son médecin que son état de santé lui permette de courir et d'effectuer des séances de renforcement musculaire. L'US Changé jogging se décharge de tous les problèmes de santé qui pourraient avoir lieu avant, pendant et après la course ou la séance de musculation. En cas de problème de santé (bénin ou grave), c'est la responsabilité civile du participant qui serait engagée.

A

Le

NOM

PRENOM

SIGNATURE